

Réf: Dossier N° 135823

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CHAPCHAP TRANSFERT D'ARGENT »

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody St jean, Lot Tf  
8890, Ilot 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Juillet 2022 , et enregistrés au CEPICI le 24 Aout 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CHAPCHAP TRANSFERT D'ARGENT »

Objet : Le transfert électronique d'argent ;les prestations de services divers;bureau de change ;le commerce en general,la représentation commerciale,la distribution de produits et marchandises divers.

Et pour la réalisation de l'objet social

-L'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux;

-La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou Sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe;

- Et d'une manière générale, toutes activités connexes, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ou a tous objets connexes ou similaires.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody St jean, Lot Tf  
8890, Ilot 01

Dirigeant(s) : Mlle SANOGO MARIAMA GBATTY (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-04944 du 05/09/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°40206/GTCA/RC/2022 du 05/09/2022

